

Intervention parlementaire. Réponse du Bureau du Grand Conseil

N° de l'intervention:	198-2018
Type d'intervention:	Motion
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2018.RRGR.562
Déposée le:	06.09.2018
Motion de groupe:	Non
Motion de commission:	Non
Déposée par:	Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)
Cosignataires:	3
Urgence demandée:	Non
Urgence accordée:	
Séance du Bureau du Grand Conseil:	du 5 novembre 2018
Grand Conseil:	Bureau du Grand Conseil
Proposition du Bureau du Grand Conseil:	Rejet



Sortie de législature ou des fractions à la foire de Chindon

Le Bureau du Grand Conseil est chargé de planifier la sortie de législature 2019 et la sortie des fractions 2020 de telle sorte qu'elles aient exceptionnellement lieu le premier lundi de la session du mois de septembre pour la foire de Chindon.

Développement :

La foire de Chindon a lieu chaque premier lundi du mois de septembre à Reconvilier dans le Jura bernois. Cette foire, jusque dans les années 70, plus grande foire de chevaux d'Europe, est aujourd'hui une des plus grandes foires journalières de Suisse avec quelque 550 exposants et plus de 40 000 visiteurs. La foire de Chindon trouve son origine en 1632 et est depuis 2017 inscrite au patrimoine immatériel de la Confédération sur la « Liste des traditions vivantes en Suisse ». Son rayonnement va bien au-delà du canton de Berne.

La session de septembre du parlement cantonal commence toujours la première semaine de septembre, ce qui empêche les députés cantonaux de s'y rendre. Etant donné que la sortie de législature ou la sortie des fractions se fait le mardi suivant la foire, le motionnaire demande à ce que cette sortie soit pour une fois, en 2019 ou en 2020, déplacée au lundi, pour que l'ensemble des députés se rendent à la foire de Chindon et puissent ainsi découvrir un événement majeur ayant lieu dans notre canton.

Réponse du Bureau du Grand Conseil

La sortie de législature de 2019, à l'occasion de laquelle les participantes et participants se rendront dans le canton d'Argovie, aura lieu le jeudi 5 septembre 2019. Le travail de longue haleine de planification et d'organisation de cet événement est amorcé depuis quelques mois déjà. Il serait très malpoli d'annuler, en particulier vis-à-vis des organisatrices et organisateurs à l'extérieur du canton. Le Bureau du Grand Conseil estime donc qu'il n'est pas possible de reporter la sortie de législature au lundi 2 septembre 2019.

En outre, les sorties de législature du Grand Conseil s'étalent sur toute une journée. Or, pendant les sessions, les séances de groupe ont lieu le lundi matin. De ce point de vue également, il n'est guère possible, du point de vue du Bureau du Grand Conseil, de donner suite à la demande, car cela bouleverserait tout le déroulement de la session.

Quant aux sorties des groupes, celles-ci ont traditionnellement lieu le mardi de la première semaine de la session d'automne. Un déplacement au lundi devrait au préalable être convenu avec tous les groupes. Par ailleurs, la session d'automne 2020 débute le 31 août 2020. Les sorties des groupes devraient donc être reportées au lundi de la deuxième semaine de session. Le fait qu'aucune autre séance de groupe ne soit prévue dans la deuxième semaine de session donne la possibilité aux groupes de mettre la dernière main à la préparation des affaires de la deuxième semaine. C'est pourquoi le Bureau du Grand Conseil rejette un report des sorties des groupes.

Enfin, en reportant la sortie de la législature ou les sorties des groupes en raison de la Foire de Chindon, on créerait un précédent pour d'autres manifestations à caractère traditionnel. Pour cette raison également, le Bureau du Grand Conseil ne peut appuyer cette demande.

Pour les raisons précitées, le Bureau propose au Grand Conseil de **rejeter la motion**.

Destinataire

- Grand Conseil